

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 9 avril 2018, à 20 heures**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Reconnaître réputée conforme une marge de recul arrière du bâtiment complémentaire à 1,36 mètre au lieu de 3 mètres, tel qu'exigée par le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du *Règlement de zonage 1100 et ses amendements*.
- ✓ **Identification du site concerné :**
- adresse : 401, boulevard Taché Est
 - lot numéro : 3 281 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Reconnaître réputée conforme une marge de recul latérale de 1,90 mètre au lieu de 2 mètres et une marge de recul avant de 5,70 mètres au lieu de 6 mètres pour la maison, tel qu'exigé par le tableau 1 de l'article 5.2.4 du *Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements* et permettre une marge latérale de 0,70 mètre au lieu de 1 mètre tel que l'exige le tableau 3 de l'article 5.32.1.1 du même règlement.
- ✓ **Identification du site concerné :**
- adresse : 56, Avenue DelaDurantay
 - lot numéro : 3 281 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce vingt-deuxième jour du mois de février deux mille dix-huit.

La greffière,

Sandra-Stéphanie Clavet, avocate